



COMMUNIQUÉ – pour diffusion immédiate

**LE BPCI MANDATE Me ÉRIC FRANCHI POUR S'OCCUPER
DES RELATIONS DE TRAVAIL EN MULTIMÉDIA**

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES SE TIENT LE 25 NOVEMBRE

(Montréal, le 14 novembre 2002) – Le Bureau des producteurs en contenu interactif (BPCI) mandate Me Éric Franchi pour prendre en charge le dossier des relations de travail en multimédia au nom du regroupement. Me Franchi est un avocat qui détient une vaste expérience en pratique du droit dans le secteur des communications interactives, de l'informatique et des arts et du spectacle.

« Le BPCI s'assure ainsi de la collaboration soutenue d'une ressource qui pourra contribuer rapidement à nos objectifs de négociation avec les associations d'artistes dans les secteurs du contenu interactif, de la vidéo et de l'événement » de déclarer M. René Lepire, président du BPCI. « Me Franchi a une feuille de route impressionnante et connaît parfaitement nos secteurs d'activités. Nul doute que son apport sera des plus profitables pour nos membres et pour l'industrie. »

Me Franchi, qui agira à titre de conseiller externe sur une base régulière, aura comme principales responsabilités la conduite des négociations avec les associations d'artistes, la rédaction de documents juridiques pertinents et la consultation individuelle auprès des membres du BPCI sur des questions juridiques liées aux relations de travail. Le mandat de Me Franchi prend effet immédiatement et se poursuivra au gré des besoins du BPCI.

Le BPCI annonce par ailleurs que la prochaine assemblée générale des membres se tiendra le 25 novembre prochain. Parmi les points importants à l'ordre du jour soulignons la proposition d'un changement de dénomination sociale, l'élection des membres du conseil d'administration et la modification des tarifs pour l'adhésion à l'association. Pour l'élection au conseil, un appel pour des mises en candidature sera fait prochainement.

À propos du BPCI

Le Bureau des producteurs en contenu interactif (BPCI) a vu le jour dans le cadre de la fusion de l'Association des producteurs en multimédia du Québec (APMQ), du Forum des inforoutes et du multimédia (FIM) et du Consortium CESAM. Par ailleurs, en août 2001, a été officialisée la fusion avec l'Association des producteurs audiovisuel de commande (APAC). Depuis, la mission du BPCI est de représenter, défendre et assurer la promotion des intérêts des producteurs multimédia, de commande et d'édition, et négocier en leur nom des ententes collectives avec les différents syndicats d'artistes.

- 30 -

Renseignements :

Gilbert Ouellette (514) 522-0548 ou (514) 813-3586 ou go@radarconseils.ca